

LEÇON LI.

LOUIS XVI, 67e roi de France, monta sur le trône à l'âge de 20 ans, l'an 1774. Louis XVI était petit-fils du dernier roi. Ce prince était sage, juste, d'une vertu austère et d'un caractère sérieux. L'éclat d'une couronne ne changea pas ses mœurs ; sa bonté et sa droiture ne se démentirent jamais.

A son avènement à la couronne, les finances se trouvaient dans une situation critique : la dépense excédait la recette, au trésor royal, de plusieurs millions. Louis rassura les créanciers de l'Etat, et promit d'acquitter la dette publique. Son premier édit fut un bienfait : il dispensa le peuple du droit de *joyeux avènement*. La confiance fit renaître le crédit ; on osa concevoir l'espoir d'une prospérité durable.

Louis XVI voulait rendre son peuple heureux ; les corvées furent supprimées, le code criminel adouci, l'esclavage féodal disparut, et il fit bénir l'aurore de son règne. Le roi jouit de la reconnaissance publique dans un voyage qu'il fit à Cherbourg, en 1780 ; alors il écrivait à la reine : *l'amour de mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon cœur ; jugez si je ne suis pas le plus heureux roi du monde.*

La France avait toujours été l'asile des peuples opprimés. Les colonies anglaises ayant voulu secouer le joug de la métropole, Louis leur accorda sa protection. L'Angleterre se vit forcée de reconnaître l'indépendance de l'Amérique ; mais elle conçut, pour la France et pour son monarque, une haine active et durable, qui hâta la marche du roi à l'échafaud.

La guerre d'Amérique accrut encore la dette publique ; le roi, pour la payer, convoqua les *Etats généraux*, qui se composaient de trois ordres : la noblesse, le clergé et le peuple, que l'on appelait *Tiers-état*. Il y eut de longues discussions dans cette assemblée, et comme le tiers-état ne pouvait s'accorder avec les deux